

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 21 JUILLET

Comédie ou tragédie

Le bruit court, et avec ce Parlement et ce gouvernement aucun bruit si étrange qu'il soit ne peut paraître invraisemblable, que lorsque les députés auront rompu tous leurs gourdiens de bois ou de caoutchouc sur les épaules de M. Rouvier, Constans, le malin Constans, a un trac tout prêt pour amener les députés récalcitrants à repousser en bloc tout ce qu'ils auront voté en détail, à voter les contributions d'après le budget de l'année dernière et à s'en aller.

Constans le malin n'aurait même choisi cette semaine pour sa villégiature dans l'Aveyron qu'afin de laisser M. Rouvier barbotter à son aise, se réservant, lui, d'arriver comme le *deus ex machina* pour sauver ce cabinet à moitié démolí, après avoir fait sentir à tous, M. Carnot tout le premier, qu'il était l'homme indispensable. M. Constans réverrait-il l'héritage de M. Carnot ? C'était, quoi qu'il en soit, jouer un jeu dangereux. Voyez-vous nos législateurs refusant maintenant de dégrever la propriété non bâtie après toutes leurs promesses, tous leurs amendements, tous leurs discours, jetant par dessus les moulins cette quotité dont ils ont fait tant de tapage pour repêcher ce M. Rouvier auquel ils ont mis vingt pierres au cou ?

Ce ne serait pas impossible. Evidemment cette Chambre est capable de tout. Mais il faut compter avec le renouveau radical, très surexcité ; il faut compter aussi si peu que ce soit avec le Sénat moins inféodé à M. Constans. Quel sera le trac annoncé de celui-ci ? Sera-t-il assez puissant pour amener les députés à dire eux-mêmes à leurs électeurs, ce que ceux-ci pensent peut-être déjà tout bas, que le seul bâtiment dans lequel ils aient réellement le droit de tenir séance est celui de Charenton ? On n'avoue pas facilement ces choses-là.

Est-ce par l'argent, est-ce par les petits papiers que M. Constans compte opérer ? On ne le dit pas, mais les petits ministres commencent à trouver qu'il n'est que temps que le grand revienne de l'Aveyron pour commencer son sauvetage qui les intéresse bien autrement que la quotité et la répartition.

Qu'est-ce, en somme, que cette quotité ou cette répartition ? Beaucoup de ceux qui en ont parlé en ces derniers jours, voire même qui ont voté pour ou contre, n'en savent rien et ne s'apercevront des effets que lorsqu'on leur présentera la carte à payer. Un excellent travail, celui de M. le comte de Lucay, étudie cette question avec une lucidité remarquable.

Trois de nos impôts directs, le foncier, le personnel-mobilier, les portes et fenêtres, sont des impôts de répartition, c'est-à-dire que leur montant, fixé par la loi de finances, est réparti chaque année par cette même loi entre les départements, par les conseils généraux entre les arrondissements, par les conseils d'arrondissement entre les communes, enfin, dans le sein de chaque commune, par les répartiteurs entre les contribuables.

Les patentes, au contraire, sont un impôt de quotité ; le contingent n'en est pas arrêté à

l'avance pour chaque circonscription, les patentables sont cotisés d'après une proportion, un tarif déterminés, et la réunion de leurs cotes forme le montant total de la contribution.

Le travail que nous venons de mentionner examine brièvement les inconvénients de la réforme que la Chambre vient d'adopter... quitte à la désadopter demain, si, non pas l'intérêt des contribuables mais le sien l'exige. Dans le système de la répartition, le contribuable prend part lui-même, par l'intermédiaire des répartiteurs, ses mandataires élus, à l'opération qui détermine sa contribution aux charges publiques ; dans le système de la quotité, au contraire, il se trouve seul en face de l'administration, sans garantie ni contrôle d'aucune sorte. Dans le système de la répartition, les contestations sont des plus rares : elles ne dépassent guère 1/2 0/0 du nombre des cotes ; dans le système de la quotité, elles sont, au contraire, fréquentes : ainsi, la contribution des patentes, la seule qui soit actuellement de quotité, donne lieu chaque année à des réclamations s'élevant à près de 7 0/0 du nombre des cotes. Dans le système de la répartition, les répartiteurs s'abstiennent d'inscrire au rôle des contribuables un très grand nombre de chefs de famille qui, sans être indigents, sont dans une situation de fortune qui leur rendrait trop lourde la charge de l'impôt ; dans le système de la quotité, le fisc, qui est tenu d'appliquer rigoureusement la loi, devra inscrire et frapper ces petits contribuables, les plus intéressants de tous, dont le nombre s'élève peut-être à 4,500,000 ou 2 millions sur toute l'étendue de la France.

C'est la guerre aux petits. C'est l'axiome : la force prime le droit. Rien d'étonnant à ce que le libéralisme républicain ait eu cette initiative.

Au résumé, après ces huit jours de discussions et de gourmades, voici le budget revenu à la veille de la proposition si raisonnable et si pratique de notre excellent ami M. de la Martinière. Depuis, il a coulé beaucoup de mots, mais pas une idée pratique et réellement favorable, soit à l'équilibre du budget, soit à l'avenir financier de la France. Et si demain ou ce soir le *truc* annoncé amène la Chambre à jeter au panier, après l'avoir adopté hier, l'amendement Terrier, on peut être bien sûr que le démenti qu'elle se donnera sera dicté par un égoïste intérêt et non pas celui des contribuables.

EDOUARD GRIMBLOT.

Le courriériste parlementaire du *Soleil* raconte l'incident suivant, qui se serait produit à la Chambre :

« Un dompteur forain assistait à la séance, et, du haut de la galerie, il entretenait des intelligences avec l'intérieur de l'assemblée. On a entendu M. Noël Parfait lui demander, en montrant les autres législateurs : Ressemblent-ils à vos lions ? On n'a pas entendu la réponse. Mais on ne s'est pas trop étonné de ce commencement de fusion avec la foire de Neuilly. »

La *Lanterne* dénonce l'évêque de Saint-Briec, un « salarié de la République » qui, le

14 juillet, n'a mis ni un drapeau, ni un lam-pion. Elle conclut en demandant au préfet de Côtes-du-Nord d'imiter ce que fit jadis le préfet de Maine-et-Loire et de faire « escalader l'évêché par une équipe d'ouvriers armés de drapeaux et de lampions. »

Il est bon de noter que l'évêque de Saint-Briec est M^{sr} Fallières, proche parent du garde des sceaux, ministre de la Justice et des Cultes. Il a été récemment appelé au siège épiscopal qu'il occupe. Après avoir crié contre l'immixtion du clergé dans la politique, voilà que les républicains font aux évêques un grief de rester exclusivement dans leurs attributions religieuses.

Nous félicitons M^{sr} Fallières d'avoir mérité les attaques de la *Lanterne*, feuille juive et radicale.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Les Orages du 17 Juillet

D'effroyables orages ont dévasté, dans la matinée de jeudi, les territoires d'un grand nombre de communes dans la Vallée de la Loire.

A Angers, une pluie diluvienne, mêlée de grêle, a transformé les ruisseaux en fleuves et les rues en torrents.

Sur Bouchemaine, Savennières, Denée, Saint-Jean-de-la-Croix, il est tombé 7 à 8 centimètres d'eau en moins de deux heures.

On nous écrit de Saint-Mathurin, 17 juillet :

« Un ouragan, comme on en voit malheureusement trop souvent, vient de dévaster notre contrée. Aujourd'hui, de huit à neuf heures du matin, un nuage, chargé de grêle, noir et épais, venant du Sud-Ouest, a éclaté sur les hauteurs de Coutures, de Bourgdion et de Chanvigné (commune de Saint-Rémy-la-Varenne), et a marqué d'une triste façon son passage, sur une largeur de cinq à six kilomètres, et jusqu'au delà de Beaufort. Les grêlons, de la grosseur d'une noisette et quelques-uns gros comme des noix, ont tout ravagé.

Les récoltes, si belles à voir encore ce matin, offrent le plus triste aspect ; les vignes sont complètement brisées et dénudées.

Des blés et graines de la Vallée, il ne reste que des débris ; les chanvres ont été coupés comme avec une faucille.

C'est surtout sur la limite des communes de la Ménittré et des Rosiers que le désastre est le plus grand et le plus terrible. Il faut voir la désolation de ces pauvres cultivateurs qui, en un clin d'œil, ont vu s'envoler l'espoir d'une récolte qui s'annonçait comme devant être des meilleures, le fruit de leurs travaux de toute une année !

A Saint-Mathurin, où la grêle n'a pas autant fait sentir ses ravages, l'eau est tombée à torrents et a envahi des caves, des maisons, les rues n'offrant pas un débouché suffisant.

Dans cette dernière commune, foudre est tombée en plusieurs endroits. Une vache, appartenant à M. Jean Emery, fermier, a été tuée par la foudre, à la rue du Bec.

Au Pâtis-Pottier, même commune, chez M. Martineau-Bouvier, un incendie, occasionné par la foudre, a consumé un hangar et tout ce qu'il contenait, et fait éprouver à ce propriétaire, qui n'était pas assuré, une perte d'au moins 3,000 fr.

Au Méteil, commune de Mazé, la foudre est également tombée sur les bâtiments d'une ferme appartenant à MM. Gigault et Laigle, et allumé un incendie qui a tout détruit. »

On écrit de Beaufort au *Patriote* :

« Jeudi matin, vers neuf heures, un orage épouvantable éclatait sur Beaufort et les environs, les nuages étaient tellement obscurs et épais, qu'on n'y voyait pas dans les appartements.

» Joignez à côté de l'orage des éclairs, et surtout de la grêle, grosse comme des noix, chassée par un vent violent ; tel était le tableau que présentait notre ville.

» Les dégâts sont énormes, la foudre est tombée en beaucoup d'endroits, plusieurs maisons sont endommagées.

» Un grand nombre d'arbres sont déracinés ; l'on vient de me dire qu'il y en aurait plus de deux cents.

» Les récoltes sont hachées, surtout les vignes. C'est un véritable désastre pour notre contrée. »

On écrit également de Beaufort, jeudi 17 juillet, à l'*Union de l'Ouest* :

« Une véritable trombe s'est abattue ce matin sur Beaufort, et a causé des dégâts inappréciables... »

» En dix minutes, tout fut saccagé ; les tuiles, les ardoises, les bois de charpentes, les cheminées « pleuvaient » ; les voûtes toutes neuves de l'église étaient inondées, les rues étaient transformées en ruisseaux ; des arbres presque centenaires furent brisés ou déracinés, partout où sévit l'ouragan. Au cimetière, des tombeaux furent renversés et rompus. La promenade du Mail eut des tilleuls de quatre-vingts ans découronnés ; sur le boulevard du Rempart, douze ou quinze platanes coupés en deux furent projetés à dix et vingt mètres dans les jardins voisins ; au champ de foire, partout, ce n'était que débris.

» La voiture qui fait le service du chemin de fer voulut partir à 9 heures, après la tourmente : elle ne put faire cent mètres, la route de la Ménittré était entièrement obstruée par de magnifiques peupliers coupés et couchés en travers ; j'en ai vu qui n'ont pas moins de cinquante centimètres de diamètre et qui ont été brisés comme une paille. L'aspect de cette route et des prairies riveraines bordées de saules et de peupliers, arrachés ou découronnés, est semblable à celui des cyclones dans les Antilles, que représentent les livres de voyages ou de météorologie. Jamais on n'avait vu pareil orage dans le pays.

» Quant aux récoltes, partout où la trombe a sévi, elles sont perdues ; les pampres de vignes, les choux, sont déchiquetés comme la chicorée frisée ; les blés absolument versés ; les raisins brûlés par la grêle, qui est tombée pendant quelques minutes, grosse comme des noisettes, ont été coupés, roussis, surtout dans la direction de Bauge. Sur la route, près d'un

moulin, un journalier, en un clin d'œil, a pu voir quinze arbres coupés ou déracinés. Près du Léard, à l'entrée de la route de Longué, une maison s'est écroulée. Un voyageur, sur la route de la Ménitrie, a pu à grand peine abriter son cheval dans une maison, et échapper à la mort. Des paysans s'en sont évanouis de peur.

» A Longué, il paraît que l'orage n'a pas donné. A Gée et Saint-Georges-des-Bois, il a été moins terrible. On ne signale jusqu'ici, et cela est inexplicable vraiment, aucun accident de personne; mais les désastres matériels, surtout dans les vignes, sont affreux.

Les journaux de Nantes reçoivent de toutes parts les plus fâcheuses nouvelles sur les dégâts causés par l'orage de jeudi dernier.

Les communes de Saint-Fiacre, de la Haie-Fouassière, de Haute-Goulaine, de Saint-Julien-de-Concelles et de Thouarcé ont eu plus particulièrement à subir les effets de la tempête.

En quelques minutes, la trombe a causé des dégâts épouvantables.

Dans la propriété de M. Chaillou, commune de Haute-Goulaine, plus de cent pieds d'arbres ont été arrachés ou brisés. Les récoltes ont été détruites, les blés égrenés étaient entraînés par l'eau et emportés par les ruisseaux voisins.

De mémoire d'homme, on n'avait vu pareils ravages dans la contrée.

Sur plusieurs points tombaient des grêlons d'une grosseur extraordinaire.

L'inondation a suivi dans beaucoup d'endroits: c'est ainsi que la ligne du chemin de fer a été couverte d'eau près de la Haie-Fouassière; le train a subi un retard.

Au Pallet, l'orage a été la cause d'un accident qui aurait pu avoir de terribles conséquences.

Le garde-barrière de la gare n'avait pu fermer sa barrière par suite du temps: une carriole s'engagea sur la voie. Le conducteur ne vit pas derrière lui le train de La Roche-sur-Yon qui arrivait: cheval, voiture et conducteur furent jetés hors de la voie.

On en fut quitte heureusement pour la peur; il n'y a eu que des dégâts matériels.

A cet endroit la voiture de Vallet a été retardée par les arbres tombés en travers de la route. Il a fallu scier les arbres pour se faire un passage.

La grêle avait brisé les vitres de la voiture, blessé les chevaux, le conducteur et les voyageurs qui sont arrivés à Nantes dans un état pitoyable.

On écrit de La Roche-sur-Yon:

« Un orage terrible s'est abattu jeudi sur notre ville. La foudre et les éclairs se succédaient avec une rapidité effrayante.

» Les renseignements que j'ai recueillis sont très mauvais en ce qui touche les récoltes qui

sont fortement compromises par la grêle. Dans certains endroits les blés sont hachés. »

Ce même orage a été général et a causé des ravages terribles de l'Ouest au Nord-Est de la France. Les désastres sont non moins considérables dans notre région que dans l'Est.

On signale des victimes au Mans, à Alençon, à Troyes.

L'orage de jeudi a éclaté à Gisors (Eure) aussi violemment sans doute que dans les autres régions de la France, mais d'une manière à coup sûr beaucoup plus extraordinaire.

Toute la matinée avait été sombre; le tonnerre grondait d'une manière continue mais faiblement; c'est un roulement très sourd et ininterrompu.

Soudain, un coup de tonnerre, pareil au bruit d'une brusque décharge d'artillerie, éclata sur Gisors. Quelques instants après le tambour et le clairon annonçaient qu'un incendie venait de se déclarer dans une maison située tout près de la ville, incendie allumé par la foudre.

Or voici ce qui s'est passé dans cette maison. M. Lehecq, propriétaire de l'immeuble, était mort depuis vingt-quatre heures, et son corps était étendu sur un lit près duquel veillaient la veuve et la fille du défunt.

Au moment où la foudre avait éclaté, le défunt avait sursauté sur son lit, avait été enlevé et transporté au milieu de la chambre mortuaire où on l'a trouvé quant il a été possible de pénétrer dans la pièce toute remplie de fumée.

La pauvre veuve affolée s'était enfuie, et a été retrouvée errant dans le voisinage.

Tous ces faits s'étaient passés sans qu'une goutte de pluie fût tombée. Ce n'est que quelques instants après qu'une trombe accompagnée de tourbillons de vent s'abattit sur la ville.

L'orage de jeudi dernier a causé dans l'arrondissement de Beauvais d'épouvantables dégâts. De longtemps on avait vu pareille dévastation. Des plants entiers de pommiers sont absolument privés d'arbres sur pied; on les retrouve jusqu'à vingt et trente mètres de l'endroit où ils étaient plantés. D'autres sont tordus comme hart, d'autres sont entièrement dépouillés de branches, semblables à des pieux fichés en terre.

Les peupliers, les trembles, les platanes, cassés à un mètre ou deux du sol, offrent un coup d'œil lamentable. Dans certains endroits, les arbres déracinés soulèvent des monceaux de terre de deux mètres de hauteur.

Les maisons découvertes, les toitures arrachées, les cheminées abattues n'offrent partout que défil et dévastation.

A Amiens, dans une maison de la route de Rouen, une détonation formidable s'est produite. La maîtresse de la maison descendit à la cave et se trouva en présence d'un spectacle

inattendu: bouteilles, tonneaux se trouvaient pêle-mêle dans un désordre complet. Une vase épaisse couvrait le sol et des excavations profondes étaient creusées dans le mur; les fondations étaient absolument minées.

Cette femme remonta précipitamment et voulut sortir dans la rue, mais la maison avait subi un mouvement et elle ne put ouvrir la porte; elle dut sortir par la fenêtre.

A Saint-Quentin, pendant l'orage, le nommé François Bourdon, sa femme et son fils, travaillaient dans les champs, près Saint-Quentin, s'étant mis à l'abri sous les gerbes de seigle, ont été tués tous les trois par la foudre.

Les gerbes ont pris feu au même instant, et, lorsqu'on a relevé les trois cadavres, ils étaient entièrement carbonisés.

Ces malheureux laissent quatre enfants en bas âge.

Les dégâts sont encore considérables à Nevers, Dijon, Bar-le-Duc, Lille, Dunkerque.

Ce même orage a gagné la Belgique et signalé son passage par des accidents nombreux et d'importants dégâts matériels à Bruxelles.

Le télégraphe et le téléphone ont été interrompus.

A Gand, une véritable panique s'est produite au champ de courses. C'était un sauve-qui-peut général. Plusieurs chevaux se sont emportés et l'on parle de plusieurs blessés.

La Fraude des Beurres

La question de la fraude des beurres intéresse au plus haut point les agriculteurs de la Vallée de la Loire, l'une des contrées de l'Anjou les plus réputées pour l'abondance et la qualité de ses produits. Aussi les agriculteurs de notre pays seront-ils heureux d'apprendre que, dans le but de protéger cette branche de l'agriculture, les députés d'Ile-et-Vilaine ont fait des démarches près du ministre de l'agriculture pour obtenir la stricte application de la loi de 1887, répressive de la fraude en cette matière.

Un commencement de satisfaction a bien été donné à ces réclamations, mais c'est absolument insuffisant. Aussi nos députés, dit le *Journal de Rennes*, d'accord avec un certain nombre de leurs collègues, ont préparé un projet de loi modifiant et complétant la loi du 14 mars 1887, et dont voici l'exposé des motifs et la teneur:

EXPOSÉ DES MOTIFS

« Le développement pris depuis quelques années par la margarine dans le commerce des beurres n'a pas seulement provoqué les légitimes protestations des intéressés, il a fait en même temps ressortir l'insuffisance des moyens employés par l'administration pour la répression de cette fraude.

» Quelque difficulté que puisse présenter l'application des dispositions de la loi de 1887,

il n'est pas douteux que la négligence des agents chargés de la faire respecter ait amené une situation telle qu'alors que la fraude s'exerce en quelque sorte publiquement, le nombre de poursuites exercées est pour ainsi dire nul.

» Cela tendrait à prouver qu'il ne suffit pas, comme essayé de faire la loi de 1887, de réprimer la fraude quand il est possible de la constater. Il est nécessaire de l'empêcher de se produire et de se mettre en mesure, si elle vient à esquiver la surveillance dont elle est l'objet, de la traquer sans relâche pour arriver à sa suppression.

» Pour obtenir ce résultat, il n'est pas nécessaire de faire une loi nouvelle, dont la préparation et la discussion exigeraient trop de temps. Il suffit de compléter la loi existante, soit par une modification de rédaction de quelques articles, soit par l'adjonction de quelques modifications additionnelles.

» Les modifications sont peu importantes: pour donner plus de vigueur et d'efficacité à la répression de la fraude, nous proposons de modifier l'art. 4 en transformant en obligation la publicité, jusqu'ici facultative au gré du tribunal, des jugements rendus contre des fraudeurs. Nous demandons également que cette publication n'ait pas lieu seulement par extrait, mais toujours intégralement. Nous réclamons la publicité obligatoire, dans le journal commercial de la profession, c'est-à-dire justement là où cette publicité a le plus d'importance et par conséquent plus d'efficacité.

» Nous demandons enfin qu'en cas de récidive le maximum de l'amende et de la prison soit toujours appliqué.

» Les dispositions que nous vous proposons d'ajouter à la loi de 1887 sont beaucoup plus importantes.

» Nous estimons que la margarine doit être colorée, pour que l'industriel ne puisse pas la mélanger aux beurres qu'il travaille et pour protéger le beurre contre les agissements du producteur lui-même. Ce sera également l'intérêt du consommateur inexpérimenté ou trop crédule, qui pourra ainsi, à première vue, être averti de la nature du produit qui lui est offert.

» C'est ainsi que nous proposons un nouvel article aux termes duquel la margarine et les autres substances ou mélanges assimilés à l'art. 4^{er} de la loi ne pourront être mis en vente, vendus, importés ou exportés, sans avoir été entièrement imprégnés d'une matière colorante inoffensive et indélébile, qui sera également appliquée au récipient qui les contiendra.

» Nous estimons aussi qu'il convient d'armer l'Administration, en ce qui touche les fabricants de margarine et produits assimilés, d'un droit particulier d'exercice. Il ne s'agit pas, en effet, de vérifier les qualités produites,

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

Blaisot, à qui les localités étaient familières, le rejoignit et se jeta sur lui à corps perdu.

— Ah! coquin! s'écria-t-il, que fais-tu là? Nous allons un peu te regarder dans le blanc des yeux... Monsieur! Monsieur! appela-t-il, venez à mon aide... et n'oubliez pas le revolver... il importe de connaître...

— Me voici! répondit-on de l'intérieur du bâtiment.

Robillard, d'abord étonné de sa chute, reprit ses esprits au contact de deux mains convulsives qui menaçaient de l'étrangler, et repoussa son adversaire avec une force peu commune. Puis, il se releva et voulut fuir; mais Blaisot le saisit à la jambe et essaya de le renverser de nouveau.

Le pître, qui jusque-là s'était tenu sur la défensive, fut pris d'une fureur subite. Il se dégagea, attaqua des pieds et des poings l'opiniâtre Blaisot qui s'était relevé, à son tour,

et la lutte devint acharnée. Néanmoins, elle ne fut pas longue. Robillard avait une supériorité écrasante sur son adversaire. En un instant, Blaisot reçut une avalanche de coups de pieds et de coups de poings, si drus, si violents, si bien assénés, selon toutes les règles de l'art, que, n'en pouvant plus, il roula sur le sol et s'écria:

— C'est le diable en personne!... Au secours!

— Que se passe-t-il donc? demanda de loin Deluzy qui réellement ne se pressait pas d'accourir.

Quand il rejoignit le soi-disant teneur de livres, il le trouva seul, se tordant sur les orties et les ronces, comme un serpent mal écrasé.

— Il se sauve... suivez-le! balbutia Blaisot; vous avez le revolver, tirez sur lui!

— Sur qui?

— Il se sauve, vous dis-je! courez, mais courez donc... Il faut le tuer ou nous sommes perdus!

Deluzy, ne sachant de quel côté tourner, regardait à droite et à gauche; il ne voyait personne.

— Ah! ça, qu'est-il arrivé? demanda-t-il:

avec qui vous êtes-vous battu?

— Eh! le sais-je? répliqua le malheureux; je suis moulu, anéanti, tout en sang... Je crois que j'ai le bras cassé!

— Cassé... J'espère que ce n'est pas le bras droit! s'écria Deluzy avec un égoïsme féroce, car, en ce cas, comment pourriez-vous travailler?... Allons! Blaisot, vous en serez quitte pour des contusions... Selon toute apparence, vous avez eu affaire à un paysan du voisinage, qui sera entré par curiosité et qui, se voyant malmené par vous, se sera défendu de son mieux...

— Ce n'est pas un paysan, j'en suis certain; un paysan brutal eût frappé au hasard, tandis que le gredin qui était là tout à l'heure y mettait une dextérité, une vigueur, prouvant une grande habitude.

— Autrement dit, reprit Deluzy d'un ton goguenard, ce ne sont pas des gilles de montagne que vous avez reçues, mais des gifles de ville, savantes, perfectionnées...

— Oui, riez, Monsieur, répliqua Blaisot qui était parvenu, non sans peine, à se remettre sur ses jambes; mais peut-être ni vous ni moi n'aurons-nous sujet de rire d'ici à peu de temps... L'aventure d'aujourd'hui, comme la

précédente, n'annonce rien de bon: on nous espionne et peut-être... En attendant, je vais être pendant plusieurs jours hors d'état de manier mon burin.

Cette affirmation produisit plus d'effet sur Deluzy que tout le reste. Il prit obligeamment Blaisot par le bras et le ramena vers le bâtiment, où ses contusions et ses égratignures furent pansées. Blaisot, un peu remis de la secousse et réconforté par un coup d'eau-de-vie dont il avait une provision à l'atelier, disait à son patron, en hochant la tête:

— Si nous étions sages l'un et l'autre, Monsieur, nous quitterions ce pays sur-le-champ, pour n'y revenir jamais!

XV. — LA HALLE

Il était près de deux heures du matin lorsque Robillard rentra à l'auberge de la station. Le docteur Jean ne dormait pas et avait encore de la lumière. En entendant marcher dans le corridor voisin, il ouvrit sa porte et appela avec précaution.

Le pître eût bien voulu ne pas se montrer en ce moment. Il était, lui aussi, couvert de contusions; ses vêtements étaient déchirés et il avait perdu son chapeau dans la bagarre. Il

emmagasinées ou exportées. Ce que feraient les agents de l'Administration, ce serait uniquement de s'assurer si les prescriptions de la loi sont respectées. Ce n'est point un exercice fiscal, c'est une simple mesure de surveillance dont les détails seraient fixés par un règlement d'administration publique.

Enfin, à l'action de l'Administration, nous pensons qu'il convient d'ajouter l'action des particuliers que la fraude lèse dans leurs intérêts professionnels et qui supportent, de ce chef, un préjudice dont il est équitable qu'ils puissent être éventuellement indemnisés.

Nous croyons ces mesures nécessaires pour empêcher une fraude qui atteint de la façon la plus grave les intérêts d'une industrie de premier ordre pour le pays.

Les mesures que proposent les députés bretons seraient de nature à empêcher radicalement la fraude, et rendraient par suite un grand service à l'agriculture et au commerce de notre pays.

C'est une bonne nouvelle qui sera bien accueillie par tous, par les producteurs d'abord et par les commerçants honnêtes qui ne se livrent pas à la fraude des beurres.

Nous croyons savoir que les députés de Maine-et-Loire, dans leur sollicitude pour les intérêts des populations qu'ils représentent, se sont tous ralliés à la proposition de leurs collègues d'Ille-et-Vilaine.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS

Mardi 22 juillet. — Fête de Sainte Marie Madeleine.

1^{re} messe à 6 heures 1/4; 2^e messe à 6 heures 3/4; grand messe et vénération de la relique à 8 heures. Toutes ces messes seront dites à l'autel de la Grotte.

Le soir, à 7 heures 1/2, vêpres; sermon prêché par le R. P. Huguet, enfant de Marie-Immaculée, et salut solennel.

ACTE DE PROBITÉ

Un cocher de Saumur, nommé Constant, a trouvé ce matin une lettre contenant une somme de 40 francs.

Il s'est empressé d'en connaître le propriétaire auquel il a remis aussitôt la lettre et l'argent.

LE 135^e DE LIGNE AUX PROCHAINES MANŒUVRES

Renseignements sur les manœuvres de la 18^e division d'infanterie, en ce qui concerne le 135^e de ligne.

1^{er} septembre. — Départ d'Angers, cantonnement à Beaufort-en-Vallée.

2 septembre. — Manœuvre de régiment contre régiment. Cantonnement à Vernantes.

3 septembre. — Marche tactique de la 36^e brigade. Cantonnement à Château-la-Vallière (Indre-et-Loire).

4 septembre. — Repos.

5 septembre. — Manœuvre de brigade contre brigade. Cantonnement à Semblançay.

ne pouvait pourtant se dispenser de répondre à l'appel de son maître et entra, l'oreille basse.

La nouvelle qu'il avait réussi dans son entreprise et que M^{me} Jolivet se trouverait secrètement dans la halle de la forge le lendemain, avait suffi au docteur pour l'empêcher de remarquer le désordre de son message; il finit néanmoins par lui demander la cause de l'état où il le voyait.

Robillard n'avait garde de dire la vérité. Il eût fallu avouer sa curiosité puérile, son immixtion imprudente dans des affaires qui ne le regardaient pas, et il savait combien le docteur Jean était sévère. Craignant donc une réprimande méritée, il répondit qu'en revenant au milieu de la nuit, il avait fait plusieurs chutes douloureuses. L'explication était très plausible, et Jean, après avoir recommandé à Robillard de s'appliquer des compresses de vulnéraire, après l'avoir remercié amicalement de son zèle et de son adresse dans l'accomplissement de sa mission, lui permit d'aller se coucher. Le brave garçon ne se le fit pas dire deux fois; cinq minutes après, il dormait comme un bienheureux.

Il avait été convenu que le lendemain ma-

6, 7, 8 septembre. — Manœuvre de division contre un ennemi figuré et représenté.

9 septembre. — Repos.

10, 11, 12 septembre. — Manœuvre de division contre division.

Bien que les cantonnements ne soient pas indiqués à partir du 6, nous croyons savoir que la 18^e division se dirigera sur Château-Renaud, et reviendra ensuite à Amboise pour y manœuvrer contre la 17^e division.

(Union de l'Ouest.)

VILLEBERNIER. — Mardi dernier, le nommé Pinault, cultivateur à Villebernier, après avoir déjeuné avec sa fille et le sieur Jules Harsan, journalier, leur dit qu'il allait se reposer. A 2 heures, sa fille et Harsan ne le voyant pas revenir, s'inquiétèrent. Ce dernier se rendit à la maison et trouva le sieur Pinault pendu à l'échelle de son grenier.

Il était âgé de 74 ans, et ne jouissait pas depuis longtemps d'une bonne santé; surtout depuis la mort de sa femme il n'avait plus, par moment, toutes ses facultés.

ALLONNES. — Depuis quelques jours, le nommé Salmon, cultivateur à Allonnes, paraissait sombre et malade.

Le 16 juillet, après déjeuner, il se rendit avec sa femme couper du blé dans un champ. Quelques instants après, il quitta son travail en disant qu'il allait boire à la maison.

Comme il tardait à revenir, sa femme, inquiète, revint à la ferme et ne tarda pas à l'apercevoir pendu dans son écurie. Aux cris poussés par cette malheureuse, deux voisins accoururent et, au lieu de couper la corde, ils coururent prévenir la gendarmerie, puis un médecin. Bien entendu, quand les gendarmes et le médecin furent arrivés sur les lieux, Salmon n'existait plus et tous les efforts tentés pour le ramener à la vie restèrent sans résultat.

Quand donc les braves gens de la campagne sauront-ils tous que le meilleur remède pour un pendu est encore de couper tout de suite la corde!

C'est celui qu'ordonnent en premier lieu les médecins!!!

On attribue ce suicide à un dérangement des facultés mentales. Car Salmon vivait en bonne intelligence avec sa femme et ses voisins; il était dans l'aisance et ardent au travail.

FONTEVRAULT. — Le nommé François Goliwet, âgé de 22 ans, ouvrier couvreur, chez M. Bellot, à Fontevault, est tombé jeudi matin, vers sept heures, d'un toit d'une hauteur de sept mètres.

M. le docteur Capitrel, appelé en toute hâte, lui prodigua les premiers soins. Il a été transporté aussitôt à l'hôpital de Saumur.

tin, à l'issue du déjeuner, le docteur et son aide se rendraient ensemble à la Forge par les chemins de traverse que le pitre avait parcourus déjà; mais Robillard, contre son habitude, se trouva un peu en retard pour partir. Ses vêtements de la veille avaient besoin de réparations nombreuses et la dame de l'auberge travaillait avec sa servante à faire disparaître les traces de sa lutte récente. De plus, Robillard, comme nous le savons, avait perdu son chapeau; il devenait d'autant plus urgent de lui procurer une coiffure, qu'il avait reçu sur l'œil gauche un coup de poing dont la marque était beaucoup trop visible. A la fin, tout s'arrangea pour le mieux. Grâce à l'aiguille des femmes de la maison, les habits du pauvre pitre avaient repris un air décent. Quant à la coiffure, son maître lui fit don d'une casquette qu'il portait parfois en voyage, et Robillard constata avec bonheur que la visière de cette casquette cachait assez bien le déplorable état de son œil.

Avant de partir, le docteur s'informa de Jobson. M^{me} Martio, la maîtresse d'auberge, qui ne pouvait s'empêcher de rire en observant la mine embarrassée de Robillard, répondit distraitemment:

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 20 juillet 1890.

Malgré les incidents auxquels a donné lieu à la Chambre la discussion de la loi sur les contributions directes, le marché de nos fonds publics et aussi celui des valeurs de crédit ont témoigné d'une très grande fermeté. Il faut ajouter que les transactions ont été en général très limitées.

Le 3 0/0 clôture à 94.85, le 4 1/2 0/0 à 106.95.

Le Crédit Foncier est à 1,235. Toutes les positions prises à la suite des derniers incidents de sont pas encore liquidées. Les obligations foncières et communales ont une fermeté tenue. Les demandes dont ces valeurs sont l'objet sont de bonne qualité.

La Banque de Paris s'est traitée de 840 à 845. On sait que c'est avec le concours de cette Société que s'est opérée hier l'opération de la conversion de la Daira Sanich. Le succès de cette entreprise confiée à de telles mains ne faisait de doute pour personne et l'expérience l'a justifié.

La Banque d'Escompte a payé un coupon de 8.75 et reste à 514, ce qui est plus que de la fermeté. Le Crédit Lyonnais est très solide en progrès marqué à 751. De concert avec le Crédit Industriel et Commercial, ce grand établissement financier prête ses guichets le 23 courant à l'émission de 100,000 obligations 3 0/0 de la Compagnie Royale des Chemins de fer Portugais. Emises à 352.25 nets, ces obligations pourront rapporter 7 francs 50 centimes par semestre, sans tenir compte de la prime de remboursement au pair de 500 fr.

La Société Générale est immobile à 480. Les bénéfices de cet établissement pour les six premiers mois de 1890 sont de 1,929,000 fr., en augmentation de 21,000 fr. sur ceux de la même période en 1889. La Société des Dépôts et Comptes courants est toujours très ferme à 600.

La Banque Nationale du Brésil, coupon de 41.33 détaché atteint le cours de 604.35 ce qui lui donne un cours de beaucoup supérieur à celui qu'elle avait atteint sur l'annonce du dividende et ce malgré la crise monétaire sud-américaine qui ne peut lui nuire.

Les obligations des Immeubles de France sont actuellement recherchées à 381 fr.

On demande les actions des Etablissements Eiffel de 555 à 560; on annonce que de très importantes commandes sont venues du Portugal.

Les Alpines dont la conversion est à peine terminée et qui d'après les nouvelles de Vienne nécessitera des réductions importantes, sont bien soutenues à 213.75.

L'obligation Porto-Rico est recherchée à 283.25. Il ne faut pas oublier que ces titres sont garantis par le gouvernement espagnol et que la ligne bientôt achevée augmentera considérablement le gage des porteurs.

Les actions minières à petites coupures sont en grande vogue. La Gold Trust est à 70 fr. demandée. Les Pierrieres de Ceylan s'inscrivent à 55. Les actions de la Société Hispano-Néerlandaise se négocient en bourse de 26 à 27 fr. Avant peu ces cours doivent être largement dépassés. Le but de cette société est d'imprimer un élan considérable aux affaires de mines, particulièrement en Espagne. Actuellement l'exploitation des alluvions de Plinio dont elle s'occupe est susceptible de donner un revenu minimum de 44 0/0 aux actions.

Les Chemins Economiques sont très fermes à 412.

— Ah! Monsieur l'Anglais... Il y a longtemps qu'il est sorti... mais il reviendra, car sa valise est restée dans sa chambre.

— Sorti... Diable! c'est trop tôt... et savez-vous où il est allé?

— A Saint-Siméon, sans doute; il est monté dans l'omnibus.

— Il faut qu'il ait des affaires bien pressantes pour commettre une imprudence pareille, et je le gronderai fort quand je le reverrai... si je le revois. Adieu, Madame Martin; peut-être ne rentrerons-nous que ce soir.

— Très bien, mes bons Messieurs. Seulement, si vous rentrez tard, prenez garde aux chutes... Nos cailloux, poursuivit-elle en se tournant vers Robillard avec malice, sont particulièrement désastreux pour les visages et pour les habits.

Et elle se sauva dans sa cuisine, afin de rire à son aise.

Le docteur Jean et son aide partirent aussitôt. En se glissant autant que possible à l'abri des roches et des buissons, ils atteignirent, sans malencontre, les vastes constructions de la Forge.

Ces constructions, comme nous l'avons dit, étaient inoccupées et plusieurs restaient dans

A ceux qui maigrissent!

Cormeilles-en-Parisis (S.-et-O.), le 40 décembre 1889. — Depuis dix-huit mois, je souffrais horriblement de maux d'estomac, je ne pouvais plus manger et je maigrissais à vue d'œil; enfin, j'essayai vos excellentes PILULES SUISSES; une seule boîte à 4 fr. 50 a suffi pour me guérir radicalement. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre.

(Sig. lég.) Noé, jard., route de la Frette, 4.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 20 Juillet 1890.

Versements de 137 déposants (31 nouveaux), 47,263 fr. 30.

Remboursements, 31,576 fr. 70.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 19 Juillet:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété, par G. Lenôtre. — Nos gravures: La fête du 4^e chasseurs; Beaux-Arts: Un écrivain public en Espagne; Le capitaine Pena; Le baron d'Itajuba; Le docteur Reynal O'Connor; Le docteur Lopes Trovão; M. Canovas; Le docteur Andueza Palacio; Les funérailles de Mickiewicz à Cracovie; Les émentes à Londres; La fête de la Fédération et la journée du 14 juillet. — Chronique des Beaux-Arts, par Olivier Merson. — S. S. S., nouvelle, par Georges de Lys. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Bibliographie. — Chronique du sport. — Echees, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES: La cérémonie commémorative de la Fédération de 1790, dans la galerie des Machines. — La fête du 4^e chasseurs à Saint-Germain-en-Laye. — Miss Dorothy Tennant. — La translation des restes de Mickiewicz à Cracovie. — Le centenaire de la fête de la Fédération de 1790. — La fête du 14 juillet. — Beaux-Arts: Un écrivain public en Espagne. — M. le docteur Andueza Palacio; M. le docteur Reynal O'Connor. — M. Canovas. — M. d'Itajuba. — M. le docteur Lopes Trovão. — M. de la Pena. — Les émentes à Londres. — Rébus. — Récréations.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 4 fr. 50 le litre.

Montpellier... 4 fr. 75 —

Armagnac... 2 fr. —

Verre compris.

Demandez

LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

PAR: GODET, propriétaire-gérant.

un véritable état d'abandon. Le docteur et son guide, après s'être assurés que personne n'était à portée de les voir, se dirigèrent vers la grande porte de l'usine. Ils la trouvèrent fermée; mais ayant tourné l'angle du bâtiment, ils rencontrèrent une seconde porte, moins apparente. Robillard posa le doigt sur le loquet, et elle s'ouvrit aisément; maître et valet s'empressèrent d'entrer.

(A suivre.)

Guibollard raconte, au Ramolli-Club, qu'il vient de perdre un oncle pour lequel il avait une vive affection.

— Ce qui me console un peu, dit-il, c'est qu'il ne s'est pas vu mourir.

— Ah! il avait perdu connaissance.

— Non, il était aveugle depuis dix ans.

Le colonel passe en revue les réservistes qui viennent d'arriver au corps. L'un d'eux, complètement imberbe, attire son attention. Il l'interroge.

— Avez-vous déjà servi?

— Oui, mon colonel.

— Où?

— Chez Véfour!

Étude de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, 14, rue du Temple.

Séparation de biens

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le dix-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-dix,

Il appert que :

M^{me} Clémence Girault, épouse de M. Louis Rousse, maître d'hôtel, avec lequel elle demeure à Souzay;

Ayant pour avoué constitué M^e COQUEBERT DE NEUVILLE ;

A été déclarée séparée, quant aux biens, d'avec ledit M. Louis Rousse, son mari.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le vingt-un juillet mil huit cent quatre-vingt-dix.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

A LOUER de suite, pour cause de départ, **Belle Maison bourgeoise**, rue Nationale, n° 7, Cour, Jardins, Ecurie, sortie quai du Gaz, Eau de Loire et Gaz. Pour la location, s'adresser à la maison.

CAVE A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 27.

S'adresser place Saint-Pierre, 2.

A Affermer de suite

Avec TERRES et PRÉS, ou sans ces derniers, les

2 Moulins à eau de Rabion

Ou leur FORCE HYDRAULIQUE, 23 chevaux environ.

S'adresser à M. RAVENEAU, châteaueu de Rabion, Noyant-Méon (Maine-et-Loire).

La Maison LAUNAY-MICOULLAU et PETIT demande de suite un apprenti.

BANQUE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER

et de l'Industrie
Société Anonyme au Capital de 6,000,000 de Francs,
Siège Social : 19, Rue de Londres, Paris

Succursale d'ANGERS

Dans le but de faciliter et de simplifier les opérations de sa clientèle, la BANQUE GÉNÉRALE des CHEMINS DE FER & DE L'INDUSTRIE vient de créer une succursale à

ANGERS 1, Rue d'Alsace

Les clients de la Société pourront à l'avenir effectuer par l'intermédiaire de cette succursale toutes les Opérations de Bourse et de Banque, l'encaissement de leurs Coupons, la vérification des listes de tirage et se procurer tous les renseignements financiers dont ils pourraient avoir besoin.

ABONNEMENTS SANS FRAIS AU Nouveau Journal Financier 2^e PAR AN

A VENDRE ensemble ou séparément, **Voitures, Harnais et Marchandises**, dans une sous-préfecture de Maine-et-Loire. S'adresser au bureau du journal.

AMEUBLEMENTS H. Hardy

Fabricant à la Croix-Verte.

Spécialité de salles à manger et de chambres à coucher, vieux chêne sculpté et noyer ciré, de styles gothique, Louis XIII, Henri II.

Grand choix de meubles de salon, bureaux, bibliothèques, porte-chapeaux, coffres à bois, écrans, guéridons, glaces.

Chaises paille de couleur, canapés et cuir de Cordoue, sièges en bois courbé (fortes remises sur les prix du tarif).

Tous ces meubles sont garantis sur facture et à des prix défiant toute concurrence.

Découpage et travaux de sculpture à façon pour MM. les Entrepreneurs et Amateurs de la ville.

BAINS DE MER

Plage de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

A LOUER 2 CHALETS

Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, le demi kilog, 4 fr. 20; — par 5 kilos, 1 fr. 10, et au-dessus de 20 kilos, 4 fr.

VINAIGRE D'ORLÉANS, pur vin, le litre, 0,70; — très vieux, 0,80.

EAU-DE-VIE BLANCHE, pour fruits, le litre, 4 fr. 50 et 2 fr.

KIRSCH et MARC de BOURGOGNE, 2 fr. et 2 fr. 50.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

VIENT DE PARAÎTRE

LA GUERRE DE LA VENDÉE

1793-1796

Mémoires inédits de la Comtesse de la Bouère.

Un beau volume in-8. En vente, à Saumur, chez M. Dézès, libraire, et M. JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 23
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13		5 54
Linières-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8 »			6 14
Blou	11 54				3 41	8 10			6 24
Vivv	12 2				3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 45			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 44				4 34	8 51			7 11
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30			6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 29	8 49			7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 11			4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24	2 15	4 57	9 14	2 25	2 59	7 33
Thouars		11 57		2 44	5 51	9 40	2 52	3 28	8 14
Niort		3 58		4 30	8 42		4 40	5 20	11 40
Saintes				6 24	11 52		6 22	7 53	2 22
Bordeaux				9 52	4 18		9 11	13 4	5 54

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 20			3
Saintes				7 12	9 9	11 39	5 13		6 40
Niort	5 25			9 42	10 51		2 5	5 35	8 10
Thouars	8 35	6 5		12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16	9 41		
Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24	9 50		
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55		
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 22	7 45			3 13	5 42	10 3		
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20			
Nantilly (départ)		7 36	11 36		3 4	5 31			
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 44	1 34	3 12	5 39		10 59	11 46	
(départ)	7 57	11 54	1 39	3 16	5 43		11 7	11 53	
Vivv	8 11	12 10		3 28	5 57				
Blou	8 20	12 19		3 36	6 6				
Vernantes	8 33	12 33		3 47	6 19				
Linières-Bouton	8 46	12 45		3 58	6 31				
Noyant-Méon	9 1	12 58	2 15	4 10	6 45		11 44		
Château-du-Loir	10 22	2 4	2 55	5 22	7 58		12 33	1 12	
Chartres	2 47		5 56	9 26	12 4		3 26	4 5	
Paris	5 50		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45	

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON							
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 4	1	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS					
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. soir	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53		
Moncontour	7 14	10 47	2 42		
Loudun	8 42	1 39	3 56		
Montreuil (ar.)	9 19	3 21	4 35		
(départ)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56
Martigné	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5
Doué	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS					
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. soir	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54
(départ)	7 38		1 26	2 21	9 17
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS									
STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes	11 55		8 25	8 55	12 7	3 10			7 35
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 10			5 20
La Ménitrie	2 52	7 10	10 51	12 37	3 42				6 10
Les Rosiers		7 19	10 58	12 46	3 52				6 23
St-Clément		7 26		12 53	3 59				6 32
St-Martin		7 33		12 59	4 7				6 41
Saumur ar.	3 22	7 46	11 13	1 11	4 20	5 53	6 58	10 24	
— dt.	3 26	7 52	11 16	1 15	4 31	5 56	7 3	10 31	
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45				7 21
Port-Boulet	3 50	8 20	11 35	1 38	5 1	6 13	7 39	10 50	
Langeais	4 23	8 59	11 55	2 12	5 46	6 35	8 30	11 16	
Tours ar.	5 2	9 42	12 33	2 51	6 35	7 14	9 52	11 48	
Paris ar.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58			5 7

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES									
STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Direct mixte matin	Direct mixte matin	Direct mixte matin
Paris	8 35	9 40	11 25	12 45	11 20		9 10	12 20	
Tours	1 23	5	7 15	10 47	2 53		5 25	8 47	
Langeais	2 13	5 43	8	11 39	3 30		6 8	9 30	
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 11	3 50		6 54	10 19	
Varennes		6 32							